



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00920

Numéro SIREN : 780 129 987

Nom ou dénomination : RENAULT s.a.s

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2015 sous le numéro de dépôt 20683

**RENAULT s.a.s.**  
Société par actions simplifiée au capital de 533.941.113 euros  
Siège social : 13/15, quai Le Gallo  
92100 – Boulogne-Billancourt  
780 129 987 RCS Nanterre

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 30 AVRIL 2015**

\*\*\*\*\*

Le 30 avril 2015 ;  
A 18h15,

La soussignée, RENAULT SA, société anonyme au capital de 1.126.701.902,04 euros, dont le siège social est 13/15 quai Le Gallo à Boulogne-Billancourt (92100), identifiée sous le numéro 441 639 465 RCS Nanterre et représentée par Monsieur Carlos Ghosn, agissant en qualité d'associé unique (l'« Associé Unique ») de la société RENAULT s.a.s.,

A pris les décisions exposées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- 2) Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- 3) Approbation du rapport relatif aux conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- 4) Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Philippe Lagayette) ;
- 5) Nomination d'un nouvel administrateur (Mme Cherie Blair) ;
- 6) Pouvoirs.

\*\*\*\*\*

**DECISIONS**

**Première décision** (*Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014*)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 169.672.806,75 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

**Deuxième décision** (*Affectation du résultat de l'exercice 2014*)

L'Associé Unique décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Perte de l'exercice	-169.672.806,75 euros
Dotation à la réserve légale	-
Solde	-169.672.806,75 euros
Report à nouveau antérieur	-1.227.155.798,82 euros
Solde reportable	-1.396.828.605,57 euros
Dividendes	-
Report à nouveau	-1.396.828.605,57 euros

L'Associé unique décide de ne pas distribuer de dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-dessous le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 % ainsi que celui des revenus non éligibles à cet abattement :

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
Dividende par action	/	31,27	/
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	/	/	/
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	/	/	/

**Troisième décision** (*Approbaton du rapport relatif aux conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*)

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport sur les conventions réglementées visé à l'article 16 des statuts, et statuant sur ce rapport, approuve le contenu dudit rapport.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES TITRES PARTICIPATIFS



La **sixième résolution** propose à l'Assemblée générale de prendre acte du Rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs et notamment de sa partie variable liée à l'évolution en 2014 du chiffre d'affaires consolidé de Renault à structure et méthodes identiques.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

#### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, prend acte du Rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

## RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. PHILIPPE LAGAYETTE



La **septième résolution** propose à l'Assemblée générale d'approuver le renouvellement du mandat de M. Philippe Lagayette pour une nouvelle durée de quatre années. Ce mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

M. Philippe Lagayette est né le 16 juin 1943 et est de nationalité française.

Une notice biographique (incluant le détail des mandats et fonctions exercées) concernant M. Philippe Lagayette est contenue dans le présent avis de convocation page 14 et dans la section 3 du Document de référence 2014 de la Société.

Il est rappelé que M. Philippe Lagayette répond aux critères d'administrateur indépendant tels que figurant dans la recommandation 9 du Code Afep/Medef révisé en juin 2013.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Lagayette**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Philippe Lagayette, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR – M<sup>ME</sup> CHERIE BLAIR



M. Charles de Croisset a informé le Conseil d'administration de la démission de son mandat d'administrateur, à effet au 30 avril 2015. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires la nomination d'un nouvel administrateur.

La **huitième résolution** propose à l'Assemblée générale de nommer Mme Cherie Blair en qualité d'administrateur, en vue de contribuer à la féminisation progressive du Conseil d'administration.

M<sup>me</sup> Cherie Blair serait nommée pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

M<sup>me</sup> Cherie Blair est née le 23 septembre 1954 et est de nationalité anglaise.

Une notice biographique (incluant le détail des mandats et fonctions exercés) concernant Mme Cherie Blair est contenue dans le présent avis de convocation page 14 et dans la section 3 du Document de référence 2014 de la Société.

Il est rappelé que Mme Cherie Blair répond aux critères d'administrateur indépendant tels que figurant dans la recommandation 9 du Code Afep/Medef révisé en juin 2013.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

#### **Nomination d'un nouvel administrateur – M<sup>me</sup> Cherie Blair**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, nomme M<sup>me</sup> Cherie Blair en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Quatrième décision** (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur **Philippe LAGAYETTE**, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Cinquième décision** (*Nomination d'un administrateur*)

L'Associé Unique nomme Mme **Cherie BLAIR** en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Sixième décision** (*Pouvoirs*)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal des présentes Décisions pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

---

RENAULT SA,  
Représentée par M. Carlos Ghosn

Fait à Boulogne, le 18 juin 2015

Certifié conforme

Anne-Sophie Le Lay  
Directeur Juridique Groupe

